

Insécurité en toute légalité

Suite à plusieurs incidents sur des passages piétons au centre et à l'Est de la ville, dans le périmètre des écoles, du Centre du Panorama qui abrite un foyer pour personnes âgées et de la Fondation des Églantines, il nous apparaît urgent de prendre des mesures pour sécuriser les passages piétons.

En effet, les chemins de l'école ne sont pas suffisamment sûrs et il est nécessaire d'agir immédiatement afin de prévenir un accident grave. Cette problématique a été transmise à ASR et à la Municipalité de Vevey à plusieurs reprises¹, sans avoir aucun effet concret.

Une pétition signée par 207 personnes en 10 jours vient d'ailleurs d'être déposée. Elle demande que sur l'axe Clos-Chenevières et sur les rues perpendiculaires à celui-ci, les passages piétons soient véritablement sécurisés, en réglant différemment les feux. Actuellement, quand le feu est vert pour les piétons, il est très souvent vert également pour les voitures croisant le passage piéton. La pétition demande que le feu soit vert pour les piétons exclusivement. Cette pétition démontre bien que de nombreuses citoyennes et citoyens reconnaissent ces problèmes et soutiennent la sécurisation des passages piétons.

Par ailleurs, l'une des particularités des écoles veveysannes est le déplacement en continu des élèves dès la 7P pour se rendre à certains cours. Ces déplacements pendant le temps scolaire sont sous la responsabilité de l'école et doivent pouvoir se faire en toute sécurité.

Les problèmes relevés sont notamment les suivants:

- Sur l'axe Clos-Chenevières, la plupart des feux pour piétons passent au vert en même temps que ceux pour le trafic automobile des rues perpendiculaires. Malgré les feux orange clignotants, certaines conductrices et conducteurs poursuivent leur route sans s'attendre à trouver des piétons sur les passages. Des enfants et des personnes âgées se sont ainsi retrouvées face à des véhicules qui ont dû freiner in extremis. Cette situation est traumatisante tant pour les piétons que pour les automobilistes.
- Tout au long de la RC780, les feux pour piétons n'ont plus de signal sonore lorsqu'ils passent au vert. Pourtant ce signal permet non seulement aux malvoyant·es de s'orienter, mais aussi aux enfants ou à toute personne qui se déplace à pied d'être attentifs au moment où ils peuvent traverser.
- On attend toujours l'augmentation de deux secondes de la durée du feu vert pour les piétons promise par la municipalité (courrier du 19 juillet 2019). Pourtant, une personne à mobilité réduite ou des enfants n'ont pas le temps de traverser avant le retour du feu rouge, c'est très désécurisant.
- Sur le trajet entre la vieille ville et le Collège du Clos en passant par la Rue du Musée, l'un des trottoirs de la Rue du Musée est interrompu par la sortie du parking Simplon-Centre, alors que l'autre ne débouche pas directement sur le passage pour piétons qui traverse la Rue du Simplon, et oblige donc à croiser deux fois la rue du Musée, en rencontrant une fois le problème déjà évoqué ci-dessus.
- Les places de parking en voirie, situées sur la Rue du Simplon juste avant l'intersection avec la Rue du Musée, limitent la visibilité des conductrices et des conducteurs arrivant depuis l'est de la ville.
- Tout ce secteur est en zone 50 km/h.

¹ Notamment des courriers datés du 1er mai, 29 juin et 22 septembre 2019.

Il y a donc une multitude de risques qui ne mettent à l'aise ni les automobilistes ni les piétons.

Même si l'ensemble de ces mesures répondent aux exigences légales, nous pensons qu'elles sont contraires à la volonté du Conseil communal et de la Municipalité de Vevey de privilégier la mobilité douce en Ville de Vevey. Il n'est notamment pas admissible que sur les chemins d'école des véhicules à moteur et des enfants se retrouvent à avoir un usage concurrentiel de l'espace public. La sécurité des personnes les plus vulnérables doit être priorisée sur ces axes (Chenevières, Clos, Panorama, Musée).

Forts de ces constats qui nous apparaissent comme particulièrement alarmants, nous posons à la municipalité les questions suivantes:

- La municipalité ne pense-t-elle pas qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sans délai des mesures de sécurité, par exemple par la modification du réglage des feux pour éviter un usage concurrentiel de l'espace public (vert exclusif pour les piétons) et par la présence de patrouilleuses et de patrouilleurs scolaires?
- Si oui, quels engagements fermes en termes de mesures et de délais peut-elle nous communiquer aujourd'hui?
- Au vu de ces requêtes de longue date et probablement d'autres ailleurs dans la commune, la Municipalité de Vevey serait-elle disposée à faire un état de la situation de l'insécurité sur les chemins de l'école ainsi qu'un inventaire des zones à risque dans le cadre d'une démarche participative intégrant les acteurs concernés (parents, enfants, personnes âgées, enseignant-es, spécialistes, etc.)?
- Après l'expérience positive durant la Fête des vigneron, la municipalité envisage-t-elle que tous les chemins des écoles puissent être marqués au sol?

Nous souhaitons une réponse orale.

Pour Décroissance-Alternatives,

Yvan Luccarini